



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006

CONTRAT ENFANCE – JEUNESSE **CONVENTION AVEC LA C.A.F.**

Les Contrats Enfance-Temps Libres sont échus respectivement depuis le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2006.

Afin de maintenir notre engagement financier en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, il est nécessaire de les renouveler.

Dans cette perspective, il est proposé de :

-Solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn (CAF) le renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse pour une durée de quatre années (2006 – 2009) pour les actions concernant les enfants de moins de 6 ans et pour une durée de trois ans (2007-2009) pour les enfants de plus de 6 ans.

-Maintenir les services existants pendant la durée du contrat et d'accompagner les actions nouvelles retenues au vu des critères d'éligibilité fixés dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse »

Pour les actions nouvelles, le taux net* de cofinancement, est fixé à 55% du reste à charge plafonné (dépenses totales dans la limite du plafond fixé par la CNAF, déduction faite des recettes familles, prestation de service CAF / MSA et autres subventions).

Pour les services maintenus et déjà financés, le taux de 55% s'appliquera progressivement selon les modalités prévues par les dispositifs contractuels.

Vu l'avis favorable des commissions « Education, Enfance-Jeunesse et Communication » du 23 novembre 2006 et « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales, Finances et Cadre de Vie, réseaux, Environnement » du 24 novembre 2006,

Au vu des différents éléments exposés, le Conseil Municipal, se prononce avec **19 voix pour, 5 voix contre** (*Claudie Augé, Michel Ser, Isabelle Hofer, représentée, Claude Hortala et Jean-Claude Lamarque*) sur ces propositions et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer le contrat nécessaire à la prise en compte de cette décision.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 29 novembre 2006
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.